

Ajustement structurel et inégalités des revenus en Afrique : Une analyse de décomposition appliquée au Burkina-Faso

par

Jean-Marc Montaud

Maître de Conférences – CED – Université Montesquieu-Bordeaux IV

Résumé :

Cette analyse tente de comprendre le mode de formation des inégalités de revenus au Burkina Faso durant la période de l'ajustement structurel grâce à une méthodologie de décomposition par source. Dans un premier temps, l'analyse est appliquée à l'ensemble des ménages burkinabé. Dans un second temps, certains groupes cibles sont isolés pour tenir compte des différences de conditions socio-économiques entre les ménages

Abstract : Structural Adjustment and income inequality in Africa

This paper examines how different income sources affect households income inequality in Burkina-Faso during the structural adjustment with a décomposition analysis by factor components. First, the analysis is made one the whole houshold populations. In a second time, some specific groups are isolated in order to capture socioeconomic differences between the households.

Mots-clés : Income Distribution, Inequality, Africa

JEL classification : D33, D63, O15, O55

Sommaire

1. Introduction.....	1
2. Options méthodologiques retenues	1
2.1. <i>Problème de la décomposition par source</i>	<i>1</i>
2.2. <i>Méthode de décomposition de Shapley.....</i>	<i>1</i>
3. Décomposition de l'inégalité des niveaux de vie des ménages au Burkina-Faso	3
3.1. <i>Contexte général de l'étude</i>	<i>3</i>
3.2. <i>Sources statistiques et arborescence des revenus pour les ménages burkinabé.....</i>	<i>3</i>
3.3. <i>Résultats de la décomposition des inégalités.....</i>	<i>5</i>
A. Les enseignements de la décomposition en 1998.....	5
B. Evolution des facteurs d'inégalités entre 1994 et 1998.....	6
4. Décomposition des inégalités de revenus parmi certains groupes de ménages cibles....	7
4.1. <i>Désagrégation des ménages selon un critère de pauvreté.....</i>	<i>7</i>
A. Pauvres et non pauvres.....	7
B. Décomposition des inégalités chez les ménages pauvres et non pauvres.....	8
4.1. <i>Désagrégation des ménages selon un critère de vulnérabilité</i>	<i>9</i>
A. Classement des ménages par groupe de statut	9
B. Construction d'une arborescence des revenus pour chaque groupe.....	9
C. Résultats de la décomposition des inégalités intra-groupe	10
5. Conclusions	10
Références bibliographiques	11
Annexes	12

1. Introduction

Le phénomène de l'inégalité est une caractéristique structurelle des pays d'Afrique subsaharienne. Etroitement lié à la pauvreté, il suscite un intérêt croissant de la part des économistes du développement, notamment depuis les premiers bilans sociaux des Politiques d'Ajustement Structurel.

Notre objectif est de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de formation de ces inégalités au Burkina-Faso dans les années quatre-vingt-dix, en exploitant des données des deux enquêtes ménages effectuées dans ce pays au cours de la décennie. La méthode de décomposition des inégalités retenue s'inspire d'une approche originale, récemment appliquée dans le cadre des économies développées¹ et fondée sur un concept de théorie des jeux, la valeur de Shapley. Elle permet de déterminer les contributions relatives de chaque source de formation des revenus à l'inégalité totale du revenu par tête des ménages.

La première section présente les fondements théoriques et les options retenues pour décomposer les inégalités de revenus des ménages. La deuxième est une application de cette méthodologie à l'ensemble des ménages burkinabé en 1994 et 1998. Dans la dernière section, deux critères de classification des ménages sont introduits pour analyser l'origine des inégalités lorsque les ménages sont dans des conditions socio-économiques analogues.

2. Options méthodologiques retenues

2.1. Problème de la décomposition par source

Décomposer l'inégalité d'une variable y dans une population donnée selon les k sources possibles contribuant à sa formation revient à définir une fonction φ qui à chaque source s_j appartenant à l'ensemble S , associe $\varphi_j(y)$ sa contribution absolue à l'inégalité totale de y .

$$\begin{aligned} S &\rightarrow R \\ s_j &\mapsto \varphi_j(y) \end{aligned}$$

La cohérence (ou exactitude) de la décomposition est assurée lorsque que la somme des contributions absolues des sources est égale à l'inégalité totale que l'on cherche à expliquer. Soit :

$$\sum_{j=1}^k \varphi_j(y) = I(y)$$

Cette propriété de cohérence dépend en large partie de la nature des fonctions d'inégalité I . Shorrocks (1982) a proposé une axiomatique générale spécifiant les conditions d'utilisation de ces indicateurs d'inégalités qui assurent l'exactitude de la décomposition. Ces conditions apparaissent largement restrictives et l'indice de Gini, l'indicateur le plus souvent utilisé ne les respecte pas².

2.2. La méthode de décomposition de Shapley

Dans une analyse récente, une méthodologie générale est proposée pour permettre de contourner ce problème. Elle repose sur l'utilisation d'un concept de la théorie des jeux coopératifs, la valeur de Shapley³, et sur l'adoption d'une démarche d'analyse emboîtée (*nested*), qui concilie le principe de

¹ Sastre M., Trannoy A. [2000, 2001].

² Seule la décomposition par la variance les respecte. Lerman et Yitzhaki [1985] ont toutefois proposé une décomposition de l'indice de Gini par facteur source.

³ Shapley [1953].

marginalité des contributions avec celui de cohérence. Cette analyse étant largement exposée par ailleurs⁴, nous nous contenterons d'en résumer les principaux éléments.

Le point de départ est de considérer que, pour chaque individu, la formation de y est le résultat de plusieurs étapes, au cours desquelles interviennent des sources spécifiques⁵. Cette approche revient à construire une arborescence hiérarchisée des sources qui sont ainsi emboîtées les unes dans les autres pour aboutir finalement à y . Chaque niveau de l'arborescence correspond alors à une étape du processus de formation de y .

Le second temps de l'analyse consiste à désagréger l'exercice de décomposition lui-même et à le mettre en œuvre à chaque niveau de l'arborescence en s'assurant une décomposition exacte (cohérence par niveau). Cette hypothèse fondamentale permet ainsi d'assurer une indépendance de la décomposition entre les différents niveaux. La contribution d'un élément situé au *niveau* m à l'inégalité totale observée au *niveau* l s'obtient alors de proche en proche, à partir du calcul des contributions à l'inégalité totale des éléments situés à l'étage supérieur.

Le troisième temps de l'analyse consiste à choisir un mode de calcul des contributions en fonction des liaisons éventuelles qui existe entre les sources. Supposons, par soucis de simplification, qu'il n'existe que deux sources au *niveau* m contribuant à la formation du revenu situé à l'étage supérieur $m-1$. C'est le cadre que nous conserverons par la suite dans notre application au cas africain. Deux cas de figure peuvent alors se présenter. L'une des sources (posons arbitrairement la source 1) est supposée endogène par rapport à l'autre, soit par des liens comptables⁶, soit par des liens découlant du comportement économique des agents⁷. La contribution de cette source endogène est dans ce cas calculée comme une *contribution marginale égalisée (CME)* c'est à dire comme la différence entre l'inégalité observée en sa présence et l'inégalité qui serait observée si elle était parfaitement égalisée⁸ :

$$\varphi_1(y_h^{m-1}) = I(y_h^{m-1}) - I([y_h^{m-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) \quad (1)$$

CME de la source 1 à l'inégalité totale de y_h^{m-1}

La contribution de l'autre source, ou *Contribution brute égalisée (CBE)*, se déduit du principe de cohérence par niveau, comme l'inégalité observée lorsque la source endogène est égalisée.

$$\varphi_2(y_h^{m-1}) = I([y_h^{m-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) \quad (2)$$

CBE de la source 1 à l'inégalité totale de y_h^{m-1}

Dans le second cas de figure, il n'existe aucun lien entre les deux sources qui sont supposées en symétrie. Dans ce cas, on les considère tour à tour comme endogène puis exogène et leur contribution respective est posée comme la moyenne arithmétique de leur *contribution marginale égalisée* et de leur *contribution brute égalisée*. Ce choix de procédure repose en fait sur l'utilisation d'un concept de la théorie des jeux coopératifs, la valeur de Shapley⁹, dont Hart et Mass-Colell¹⁰ ont montré qu'elle était la seule règle de décomposition qui pouvait concilier les principes de marginalité et de cohérence. Cette procédure se généralise d'ailleurs sans difficulté à plus de deux éléments sources¹¹. Les contributions des sources ainsi calculées ou *contribution de Shapley égalisée (CSE)* sont :

$$\varphi_1(y_h^{m-1}; S_2^m) = \frac{1}{2} \cdot I([y_h^{m-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) + \frac{1}{2} \left[I(y_h^{m-1}) - I([y_h^{m-1}]^{-y_1} + \bar{y}_1) \right] \quad (3)$$

⁴ Sastre M., Trannoy A. [2000, 2001].

⁵ Par exemple, si y correspond au revenu total d'un ménage, il est possible de le considérer comme le résultat de l'addition des différents revenus primaires tels que le profit et le salaire, auquel s'ajoute, dans un second temps, les différents revenus secondaires, puis, dans un dernier temps, des éventuels compléments. Chantreuil [1998], Sastre M., Trannoy A. [2000].

⁶ Par exemple, le niveau des prestations sociales dépend du niveau des revenus primaires pour former le revenu disponible.

⁷ On ne cherche pas des revenus d'activité secondaire si l'on dispose de revenus de l'activité primaire suffisants.

⁸ Dans une autre approche, la contribution marginale d'une source peut être calculée comme une *contribution marginale pure* c'est à dire la différence entre l'inégalité observée en sa présence et l'inégalité qui serait observée en son absence. Sastre M., Trannoy A. [2000] montrent la supériorité du calcul avec la contribution marginale égalisée.

⁹ Shapley [1953].

¹⁰ Sastre M., Trannoy A. [2000].

¹¹ Sastre M., Trannoy A. [2000].

CSE de la source 1 à l'inégalité totale de y_h^{m-1}

$$\varphi_2(y_h^{m-1}) = \frac{1}{2} I([y_h^{m-1}]^{-y_2} + \overline{y_2}) + \frac{1}{2} [I(y_h^{m-1}) - I([y_h^{m-1}]^{-y_2} + \overline{y_2})] \quad (4)$$

CSE de la source 2 à l'inégalité totale de y_h^{m-1}

Au final, dans un tel cadre, les contributions de chaque source à l'inégalité de y au niveau 1 peuvent être calculées de proche en proche. Leur valeur dépend de la structure de l'arborescence construite¹² et de la nature des relations qui existent entre les différentes sources. Ces deux éléments reposant sur des considérations économiques, ils doivent être déterminés avec soin pour tenir compte du contexte spécifique de l'étude.

3. Décomposition de l'inégalité des niveaux de vie des ménages au burkina-faso

3.1. Contexte général de l'étude

Avec un PIB par habitant de 866\$ PPA en 1999¹³, le Burkina Faso fait partie du groupe des pays les moins avancés. Pays sahélien, essentiellement rural, il a toujours tiré ses revenus de l'exploitation de ses ressources agricoles, notamment le coton et l'arachide, et de l'exportation de bétail vers les pays voisins.

Durant les années quatre-vingt, l'économie burkinabé a été relativement épargnée par la crise, récoltant ainsi les fruits d'une gestion prudente en matière d'endettement extérieur, de maîtrise des dépenses publiques et de soutien des cultures de rente.

Au début des années quatre-vingt-dix, cette économie reste toutefois structurellement dominée par les secteurs agricole et public et par une économie informelle qui joue un rôle prépondérant dans les zones urbaines. En outre, les premiers signes d'une dégradation de la conjoncture économiques commencent à se manifester. La faiblesse des investissements privés et publics, les déséquilibres croissants des finances publiques et des comptes extérieurs contraignent finalement les autorités à mettre en place des Politiques d'Ajustement Structurel. Sur un plan structurel, ces politiques ont amorcé un véritable processus de déréglementation de l'économie burkinabé, à travers la suppression du contrôle des prix, la rationalisation et l'assainissement des secteurs publics et bancaires, la réforme en profondeur du système fiscal, ou encore la mise en place d'un environnement institutionnel moins contraignant, notamment sur le marché du travail. Sur un plan conjoncturel, ces mesures ont été accompagnées par une politique de stabilisation de la demande globale, à travers, notamment, une diminution des dépenses publiques, et complétées, en 1994, par la dévaluation du Franc CFA. Le bilan macroéconomique de ces politiques a été relativement satisfaisant en termes de croissance économique et de maîtrise des grands déséquilibres. Le bilan social, en revanche, s'est largement révélé négatif (Tableau 1) rendant impérieuse une meilleure prise en compte de la dimension sociale de l'Ajustement Structurel¹⁴.

3.2. Sources statistiques et arborescence des revenus des ménages burkinabé

Les bases de données mobilisées sont celles des deux enquêtes nationales prioritaires réalisées par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso. La première a été effectuée auprès de 8700 ménages entre octobre 1994 et janvier 1995 et la seconde auprès de 8478 ménages entre mai et août 1998. Elles se distinguent par la richesse des informations collectées qui font référence dans un pays souffrant cruellement de données statistiques. A côté des caractéristiques sociodémographiques, on trouve également des renseignements sur la nature des emplois, l'accès aux

¹² Il existe un grand nombre de chemins possibles aboutissant à la formation de y .

¹³ Banque Mondiale [2001].

¹⁴ Raffinot [1997].

Tableau 1 : Bilan économique et social de la décennie 90 au Burkina Faso

	1990	1994	1998
Aspects macroéconomiques			
Taux de croissance du PIB	nd	6,2	3,8
Part sectorielles (% du PIB)			
Secteur primaire	32	34	33
Secteur secondaire	24	27	27
Secteur tertiaire	44	39	40
Consommation publique (% du PIB)	13	16	15
Consommation des ménages (% du PIB)	83	78	73
Investissement intérieur (% du PIB)	20	22	29
Taux de couverture (M/X)	0,5	0,4	0,46
Taux d'inflation	5,1	2,0	3,1
Situation des ménages			
PNB par tête (\$)	330	796	870
Espérance de vie (année)	48,2	46,4	44,7
Taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans (%)	18	18,7	22,2
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	120	101	109
Rang de l'IDH	170	172	172
Part de la population rurale (%)	91	75	82,6

Sources : PNUD (1993, 1997, 2000), Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998

services de base (éducation, santé, etc.), les niveaux des dépenses ou des revenus ou encore les avoirs des ménages. Compte tenu de l'objectif de cette étude, c'est l'ensemble des informations concernant la formation des revenus par tête qui a mobilisé notre attention.

La construction d'une arborescence de formation de ces revenus par tête a effectivement été l'occasion de tenir compte du contexte socio-économique particulier de cette économie en développement et des spécificités de comportement économique des ménages burkinabé (figure 1). Ces caractéristiques se révèlent en premier lieu dans la nature des revenus perçus que permettent de distinguer les deux enquêtes : revenus de l'agriculture vivrière, de l'agriculture de rente et de l'élevage, revenus du capital non agricole, salaires, revenus des activités secondaires et revenus de transfert. C'est la contribution de chacun de ces revenus à l'inégalité des revenus par tête que l'on cherche à évaluer. Elles apparaissent en second lieu dans la hiérarchie des revenus retenue. Celle-ci comporte finalement neuf niveaux ne mettant en jeu que deux sources à la fois. Elles apparaissent enfin dans le choix du mode de calcul des contributions de chaque source.

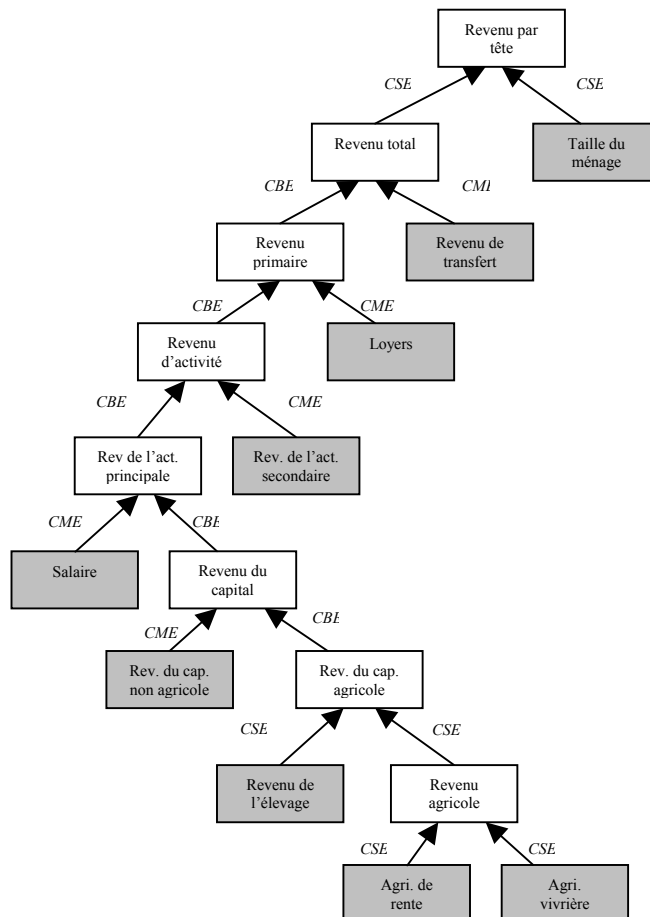
Plusieurs hypothèses *ad hoc* sont ainsi introduites. Compte tenu du caractère agrégé de cette première analyse, l'idée directrice est que le ménage burkinabé représentatif est un ménage agricole¹⁵. Il est donc supposé que les premières sources de revenu naturelles qu'il privilégie sont les revenus de l'agriculture de rente et ceux de l'agriculture vivrière. Ces deux sources apparaissent ainsi en première place, à la base de l'arborescence. Compte tenu des difficultés d'accès à l'agriculture de rente et même si ces derniers sont préférés, les contributions de ces deux types de revenus sont calculées comme des contributions de Shapley égalisées (*CSE*). Dans un second temps, les revenus de l'élevage, moins réguliers et plus exceptionnels, viennent compléter ces revenus tirés de l'agriculture. Là encore, dans l'impossibilité de déterminer a priori une asymétrie entre ces deux types de revenus, ce sont deux contributions de Shapley égalisées qui sont retenues. Au stade suivant, nous supposons que les ménages complètent ces revenus agricoles grâce aux revenus du capital non agricole (informel ou formel). La recherche des seconds dépendant du niveau des premiers¹⁶, leur contribution est calculée comme une contribution marginale égalisée (*CME*) et celle des revenus du capital agricole comme une contribution brute égalisée (*CBE*). Dans le même ordre d'idée, le recours à des activités salariés, peu courant dans le monde rural, est supposé dépendante du niveau de capital. De même, l'existence d'une activité secondaire est supposée découler directement de l'insuffisance des revenus de l'activité principale. Elle est donc considérée endogène et sa contribution est calculée comme une contribution

¹⁵ 91% des ménages en 1994 et 75% en 1998 sont des ménages ruraux. Pnud [1997, 2000].

¹⁶ Un chef de ménage peut demander à des membres secondaires d'exercer une activité non agricole pour compléter les ressources du ménage.

marginale égalisée, tout comme celles des loyers et des revenus de transferts dans les deux étages supérieurs. Au dernier étage, la taille du ménage permet le passage du revenu total au revenu par tête. Dans l'impossibilité de trancher si la taille du ménage dépend du niveau de revenu ou vice-versa, ce sont deux contributions de Shapley égalisées qui sont retenues¹⁷.

Figure 1 : Arborescence des sources de revenus et mode de calcul des contributions



3.3. Résultats de la décomposition des inégalités

Les principaux résultats de la décomposition sont indiqués dans le tableau 2.

A. Les enseignements de la décomposition en 1998

Avec un coefficient de Gini de près de 0.72, les ménages burkinabé présentent une forte inégalité des revenus par tête. On retrouve ici l'une des caractéristiques structurelles de ce pays en développement¹⁸ déjà mis en évidence à partir de sources de données différentes pour le début des années 1990¹⁹. C'est la répartition par taille des ménages qui contribue le plus largement à la formation de ces inégalités. Ce facteur d'origine démographique ne peut toutefois pas être mis sur le même plan que les sources économiques liées aux revenus. Située au premier étage de l'arborescence, elle est en première ligne pour expliquer l'inégalité des revenus par tête alors que les différents revenus sont

¹⁷ Pour une approche de ce type de problème voir Sastre M., Trannoy A. [2000].

¹⁸ Dans la tradition des approches popularisées par Kuznets, le niveau de développement et les inégalités sont considérés comme deux phénomènes étroitement liés. A titre de comparaison, les coefficients de Gini calculés pour les principaux pays industrialisés sont proches de 0.3.

¹⁹ Montaud J.M. [2001b]. Les données utilisées étaient celles de l'enquête RAMTA-OIT.

désagrégés au fur et à mesure que l'on descend dans l'arborescence. Malgré cette nuance, la répartition par taille explique tout de même plus du tiers de l'inégalité des revenus par tête observée au Burkina-Faso en 1998. Sur un plan démographique, ce constat rappelle les liens étroits entre la fécondité et la richesse du ménage. Sur un plan sociologique, il peut révéler la constitution de structure familiale élargie autour des individus qui disposent de sources de revenus et qui sont contraints de les partager entre les membres des ménages. Ces mécanismes de solidarité sont particulièrement présents dans des sociétés africaines régies par des codes culturels où le groupe prime sur l'individuel²⁰ et marquée par un contexte de pauvreté généralisée. Sur un plan économique, enfin ce résultat remet également en cause l'idée que les enfants ou les membres secondaires des ménages peuvent être mis efficacement à contribution pour ramener des ressources dans la famille et corriger les inégalités. Au contraire, cette contribution ne semble ici que marginale et seulement destinée à soulager la pauvreté. Au total, la taille des ménages semble donc plus un révélateur du besoin total du ménage que de sa capacité à générer des revenus supérieurs.

Les salaires sont la source de revenu qui contribue le plus à la formation des inégalités du revenu par tête (près de 27%). Représentant à eux seuls près de 38% du revenu total des ménages, ils sont perçus par un petit nombre de privilégiés pouvant accéder au statut de salarié dans cette économie dominée par le secteur agricole. Les revenus du capital non agricole représentent ensuite presque 23 % des revenus des ménages et expliquent près de 17% de l'inégalité. Là encore, ces revenus semblent eux aussi fortement concentrés. Les revenus du capital agricoles se distinguent par leur faible importance (seulement 18% des revenus des ménages) et par la relative faiblesse de leur contribution à l'inégalité observée. C'est donc finalement le revenu le plus courant et le plus partagé type dans cette économie.

Deux contributions originales méritent d'être soulignées. Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, *a priori*, la contribution des revenus de transferts n'est pas négative. Ces derniers ne jouent donc pas comme un rôle de correcteur des inégalités au Burkina-Faso. Constitués de transferts publics et privés²¹, ils ne s'inscrivent pas véritablement dans un système de protection sociale basée sur la solidarité nationale mais dépendent plutôt de la capacité de chacun à accéder à cette ressource. Certains voient ainsi dans les revenus de transfert un indicateur monétaire du capital social des ménages²². Dans le cas présent, l'inégale répartition de ce type de capital contribuerait plutôt à renforcer les inégalités de revenus. La contribution originale des activités secondaires est également positive même si elle reste à un niveau relativement modeste. En d'autres termes, il semble que les ménages qui peuvent accéder à ce type de revenu soient également ceux qui sont déjà le plus favorisés. L'ensemble de ces éléments nous semble alors révéler l'importance de la situation initiale des ménages dans le processus de formation des inégalités mais également le caractère auto-cumulatif de la pauvreté.

B. Evolution des facteurs d'inégalités entre 1994 et 1998

La structure des revenus par source est sensiblement identique entre les deux années. En 1994, les salaires et les revenus du capital non agricole occupaient toujours la première place et les revenus issus de l'agriculture étaient toujours aussi faibles. Si l'inégalité totale a diminué sur la période, l'indice de Gini passant de 0,74 à 0,72, l'influence de chaque source de revenus sur l'inégalité totale s'est en revanche modifiée. Déjà importante en 1994, la contribution de la taille à l'inégalité des revenus par tête, a encore augmenté et prend la première place dans l'explication des inégalités. Les ménages les plus nombreux se sont donc paupérisés relativement au reste de la population. *A contrario*, la contribution des salaires a diminué. Ce sont les revenus qui ont connu la plus faible progression nominale pendant la période alors que le nombre de salariés n'a que faiblement diminué²³. En période d'ajustement structurel et de restructuration du marché du travail, cette tendance confirme la rigidité à la hausse des salaires et finalement leur moindre impact en termes d'inégalités. Les revenus du capital connaissent l'évolution inverse confirmant un retour vers des logiques d'offre. Si les revenus du capital non agricole et les revenus issus de l'agriculture vivrière voient leur part stagner ou même légèrement

²⁰ Mahieu R. [1990] parle d'un véritable système de droits et obligations pour les individus par rapport à leur communauté.

²¹ Essentiellement des transferts de fonds privés en provenance de l'étranger.

²² Lachaud J.P. [1999], Montaud J.M. [2001a].

²³ Ils représentent 14,2% des actifs en 1994 contre 13,7% en 1998.

Tableau 2 : Résultats de la décomposition en 1994 et 1998

	1994				1998			
	Moyenne	Part dans le revenu	Contribution absolue	Contribution relative	Moyenne	Part dans le revenu	Contribution absolue	Contribution relative
Revenu par tête	308,71	100,00	0,74	100,00	522,70	100,00	0,72	100,00
Taille	7,6		0,20	27,03	7,5		0,24	34,09
Transferts	35,88	11,62	0,04	5,41	49,52	9,47	0,03	3,67
Loyers	3,58	1,16	0,01	1,35	5,17	0,99	0,00	0,62
Act. ivités secondaires	39,74	12,87	0,07	9,46	48,73	9,32	0,03	4,39
Salaires	180,88	37,37	0,25	33,78	199,37	38,14	0,19	26,93
Capital non agricole	71,13	23,04	0,10	13,51	119,67	22,89	0,12	16,68
Elevage	18,82	6,10	0,03	4,05	43,27	8,28	0,05	6,39
Agriculture de rente	11,67	3,78	0,02	2,70	36,87	7,05	0,04	5,57
Agriculture vivrière	12,54	4,06	0,02	2,70	20,10	3,85	0,02	2,79

Sources : calculs propres d'après les Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998

diminuer dans le revenu total, celle des autres revenus issus de l'agriculture augmente fortement. La contribution des revenus issus de l'agriculture de rente et de l'élevage augmente alors fortement. Enfin, les revenus de transfert et les revenus secondaires voient de leur côté leur contribution à l'inégalité totale diminuer.

Au total, le fait que chaque source de revenu contribue à l'inégalité totale révèle qu'ils sont eux-mêmes inégaux et que les ménages se spécialisent fortement autour d'une source de revenu. Même les mécanismes traditionnellement correcteurs des inégalités ne remplissent pas leur rôle. Cette première approche agrégée, appliquée à l'ensemble des ménages sans distinction, mériterait à présent d'être accompagnée par une analyse plus désagrégée prenant en compte certains groupes de ménages. C'est l'objet de la section suivante.

4. Décomposition des inégalités de revenus parmi certains groupes de ménages cibles

L'inégalité possède une signification supplémentaire lorsque les ménages se trouvent dans des positions socio-économiques analogues. Dans la lignée de Sen (1992), l'inégalité peut profitablement être appréhendée en fonction des "capacités" des individus, ou encore de leurs chances de dégager des revenus. Deux critères de désagrégation des ménages ont été retenus ci : la pauvreté et la vulnérabilité.

4.1. Désagrégation des ménages selon un critère de pauvreté

A. Pauvres et non pauvres

Les ménages pauvres sont l'une des cibles des politiques d'accompagnement des Plans d'Ajustement Structurels au Burkina Faso.

Conformément aux approches traditionnelles, ils sont repérés ici à partir du niveau de leurs dépenses par tête²⁴. Les lignes de pauvreté retenues sont celles établies par l'institut de statistique burkinabé. Elles sont de 41 099 Fcfa par adulte et par an en 1994 et de 72 690 Fcfa 1998²⁵. Les indicateurs F-G-T²⁶ obtenus sont présentés dans le tableau 3.

Ces résultats révèlent l'étendue du phénomène de pauvreté au Burkina Faso qui concerne près d'un tiers des individus. Si son incidence globale a connu une très légère diminution entre 1994 et 1998²⁷, son intensité et sa profondeur, se sont en revanche largement accentuées, signifiant par là même que les ménages les plus pauvres se sont éloignés de la ligne de pauvreté.

²⁴ Une échelle d'équivalence a été introduite pour tenir compte du moindre coût relatif des enfants et des éventuelles économies d'échelle. Sur ces modalités voir Deaton [1997].

²⁵ INSD [1996, 2000]. Ces lignes de pauvreté représentent une dépense d'environ 1\$ par jour. Elles ont été calculées sur la base d'un besoin quotidien alimentaire estimé à 2283 calories, auquel s'ajoutent des dépenses non alimentaires représentant 47% du budget total. Les évaluations monétaires de ces dépenses ont été faites au prix de l'année.

²⁶ Indicateurs de la classe Foster-Greer-Torbecke [1984].

²⁷ Nous retrouvons là un résultat de Lachaud [2001, 2002].

Tableau 3 : Indicateurs de pauvreté chez les ménages au Burkina-Faso

Indicateurs F-G-T (P _α) ⁽¹⁾	Incidence ⁽²⁾ (P ₀)	Profondeur ⁽²⁾ (P ₁)	Intensité ⁽²⁾ (P ₂)
1994 Ligne de pauvreté : LP = 40099 FCFA	32,52	10,01	4,31
1998 Ligne de pauvreté : LP = 40099 FCFA	32,35	18,87	7,88

¹ Indicateurs de la classe Foster-Greer-Torbecke du type $P_{\alpha} = \int^q [(lp - x)/lp]^{\alpha} \cdot dx$ où lp est la ligne de pauvreté, x le niveau de consommation et q le nombre de pauvres dans la population totale.

² Tous les résultats ont été multipliés par 100.

Sources : calculs propres d'après les Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998

B. Décomposition des inégalités chez les ménages pauvres et non-pauvres

L'analyse de décomposition des inégalités est faite sur chaque groupe en conservant à l'identique l'arborescence des revenus afin de permettre des comparaisons. Le tableau 4 montre les résultats obtenus.

L'écart de revenu moyen entre les pauvres et les non pauvres se réduit, le rapport passant de 2,4 à 1,6 entre 1994 et 1998. Les pauvres présentent une structure de revenu relativement équilibrée avec un accès au salaire particulièrement limité. Il convient ici de souligner l'importance des revenus des activités secondaires et des revenus du capital agricole dans leur ensemble. Cette structure de revenu se déforme durant la période, la part des revenus des activités secondaires se réduisant au profit des salaires. Nous tenons peut-être là un signe d'une meilleure intégration des ménages pauvres dans le système productif. Les non-pauvres, en revanche, ont une structure des revenus relativement stable durant la période et plus concentrée autour des deux principales sources de revenus que sont les salaires et les revenus du capital non agricole.

Les contributions respectives des différentes sources de revenus chez les non-pauvres sont relativement identiques à celles observées plus haut pour l'ensemble des ménages. Le salaire constitue la principale source d'inégalité et son influence a plutôt tendance à diminuer entre 1994 et 1998. Ils sont suivis par les revenus du capital non agricole dont la contribution a, pour sa part, tendance à augmenter.

Les ménages pauvres présentent en revanche des spécificités dont l'existence justifie *a posteriori* notre choix de désagrégation. Leur niveau d'inégalité apparaît ainsi nettement inférieur que chez les non-pauvres. Elle augmente légèrement durant la période chez les premiers alors qu'elle se réduit chez les seconds. Tout en restant positive, l'influence de la taille sur l'inégalité est moindre chez les ménages pauvres. Ces derniers présentent une taille moyenne élevée, proche de 10 individus par ménages contre 6 pour les ménages non-pauvres, et une distribution moins dispersée, qui confirment les liens étroits entre la pauvreté et le nombre d'individus présents dans le ménage. En 1994, ce sont les revenus issus des activités secondaires qui contribuent le plus à l'inégalité des pauvres. On peut penser que, compte tenu de la faiblesse de leur revenu, les ménages qui y ont accès y trouvent un complément non négligeable. En 1998, cette influence est moindre. L'ensemble des revenus du capital agricole contribue largement à la formation des inégalités et confirme l'incidence élevée de la pauvreté dans les zones rurales. La contribution des revenus de l'élevage apparaît alors prépondérante, le bétail représentant un patrimoine important dans ce contexte de pauvreté, inégalement réparti, et dont la vente procure des ressources importantes mais de caractère exceptionnel. Les revenus du capital non-agricole occupent également une place importante dans la formation des inégalités. Essentiellement constituée par les revenus des indépendants dans les zones urbaines, et notamment les actifs informels, cette source de revenus a pris de l'importance chez les pauvres en 1998. Cette tendance pourrait indiquer un déplacement de la pauvreté vers les zones urbaines. Enfin, la contribution des revenus de transferts reste positive mais faible et en augmentation durant la période. Au total, cela confirme que si les revenus de transfert peuvent jouer un rôle de filet de sécurité pour soulager les situations de pauvreté, cela se fait dans une perspective individuelle ou à l'échelon familial et non pas sous la forme d'une redistribution collective nationale.

Tableau 4 : Structure des revenus et décomposition des inégalités chez les pauvres et les non pauvres

	1994		1998		1998		1998	
	Moyenne	Part	Contr. absolue	Contr. relative	Moyenne	Part	Contr. absolue	Contr. relative
NON PAUVRES								
Revenu par tête	298,76	100,00	0,70	100,00	1258,81	100,00	0,69	100,00
Taille	6,5		0,20	28,40	6,3		0,22	32,51
Transferts	93,04	11,70	0,04	5,04	110,08	8,75	0,02	3,42
Loyers	10,52	1,32	0,01	0,84	13,84	1,10	0,00	0,64
Activités secondaires	86,18	10,84	0,06	8,05	108,59	8,63	0,03	3,79
Salaires	487,97	42,47	0,25	35,76	558,33	44,35	0,20	29,62
Capital non agricole	184,52	23,21	0,10	14,43	285,30	22,66	0,12	17,33
Elevage	36,19	4,55	0,02	3,24	73,11	5,81	0,03	4,74
Agriculture de rente	21,72	2,73	0,01	1,99	69,47	5,52	0,04	5,12
Agriculture vivrière	25,29	3,18	0,02	2,25	40,09	3,18	0,02	2,83
PAUVRES								
Revenu par tête	124,27	100,00	0,60	100,00	795,14	100,00	0,61	100,00
Taille	10,0		0,15	25,00	10,1		0,16	26,65
Transferts	13,78	11,09	0,02	3,33	37,91	12,69	0,03	4,89
Loyers	0,09	0,07	0,00	0,00	1,49	0,50	0,00	0,58
Activités secondaires	32,77	26,37	0,15	25,00	37,04	12,40	0,05	7,64
Salaires	8,40	3,55	0,03	5,00	32,05	10,73	0,05	8,72
Capital non agricole	27,25	21,93	0,07	11,67	71,42	23,91	0,11	17,51
Elevage	20,30	16,33	0,08	13,33	57,32	19,18	0,10	15,50
Agriculture de rente	13,34	10,73	0,05	8,33	41,32	13,83	0,07	11,39
Agriculture vivrière	12,33	9,92	0,05	8,33	20,21	6,77	0,04	5,91

Sources : calculs propres d'après les Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998

4.2. Désagrégation des ménages selon un critère de vulnérabilité

A. Classement des ménages par groupes de statut

La décennie quatre-vingt-dix a vu le concept de *pauvreté* s'enrichir d'une dimension nouvelle à travers la problématique de la *vulnérabilité*. Celle-ci peut être envisagée comme la capacité de résistance des ménages face au risque de pauvreté. Elle dépend étroitement des dotations respectives en actifs de différente nature, humain, physique, social, ou encore du mode d'insertion des individus sur le marché du travail²⁸. La stratification retenue ici repose ainsi en grande partie sur le statut sur le marché du travail du chef de ménage et permet d'identifier six groupes²⁹. Les deux premiers concernent les *Salariés protégés* et les *Salariés non protégés*³⁰. Deux groupes de ménages agricoles, les *Agriculteurs progressifs* et les *Agriculteurs de subsistance*, sont ensuite distingués en fonction de leurs accès à l'agriculture de rente ou à l'agriculture vivrière. Enfin, on distingue les *Indépendants non agricoles* et les ménages *Autres*. Ces derniers comprennent les autres actifs (essentiellement les aides familiaux), les chômeurs et les inactifs.

B. Construction d'une arborescence des revenus pour chaque groupe

Le groupe des *Agriculteurs de subsistance* est largement majoritaire dans la population burkinabé et bénéficie du revenu par tête le plus faible qu'il tire principalement de l'agriculture vivrière, de l'élevage, du capital non agricole et des activités secondaires. C'est également le groupe le plus vulnérable avec des incidences de pauvreté élevées, proches de 44%. A l'opposé, les *Salariés Protégés* forment sans surprise le groupe le moins vulnérable. Pour tenir compte de ces spécificités, il est possible de réviser les choix généraux concernant l'arborescence des revenus pour refléter les capacités d'accès aux différentes sources de revenus. Ces choix sont explicités dans le tableau 5. Ils concernent essentiellement le mode de calcul des contributions³¹.

²⁸ Moser C. [1996].

²⁹ Cette nomenclature est déjà utilisée dans Montaud J.M [2001a].

³⁰ Un individu est considéré comme protégé s'il possède l'ensemble des caractéristiques suivantes : exercice d'un emploi permanent, droits à une pension de retraite, bénéfice d'une couverture sociale formelle, droits à des congés payés.

³¹ Rappelons que lorsqu'une source de revenu est dépendante par rapport à une autre sa contribution se détermine comme une contribution marginale égalisée [CME] et par une contribution brute égalisée [CBE] lorsqu'elle est exogène. Lorsqu'il n'existe aucune asymétrie entre les deux sources le choix se porte sur une contribution de Shapley égalisée [CSE].

Tableau 5 : Mode de détermination des contributions de chaque source de revenu pour chaque type de ménage

	Salariés protégés	Salariés non protégés	Agriculteurs de subsistance	Agriculteurs progressifs	Indépendants non agricoles	Autres
Taille	CSE	CSE	CSE	CSE	CSE	CSE
Revenu	CSE	CSE	CSE	CSE	CSE	CSE
Transferts	CME	CME	CME	CME	CME	CSE
Revenu primaire	CBE	CBE	CBE	CBE	CBE	CSE
Loyers	CME	CME	CME	CME	CSE	CSE
Revenu d'activité	CBE	CBE	CBE	CBE	CSE	CSE
Revenu de l'activité secondaire	CME	CME	CME	CME	CME	CME
Revenu de l'activité principale	CBE	CBE	CBE	CBE	CBE	CBE
Revenu du capital	CME	CME	CBE	CBE	CBE	CSE
Salaire	CBE	CBE	CME	CME	CME	CSE
Revenu du capital non agricole	CSE	CSE	CME	CME	CBE	CSE
Revenu du capital agricole	CSE	CSE	CBE	CBE	CME	CSE
Revenu de l'élevage	-	-	CSE	CSE	-	-
Revenu agricole	-	-	CSE	CSE	-	-
Revenu de l'agriculture de rente	-	-	CBE	CSE	-	-
Revenu de l'agriculture vivrière	-	-	CME	CSE	-	-

Sources : calculs propres d'après les Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998

B. Résultats de la décomposition des inégalités intra-groupe

Les résultats sont présentés dans le tableau 6 en annexe. Les ménages *Autres* présentent les niveaux d'inégalité les plus forts. Ce n'est pas surprenant compte tenu de l'hétérogénéité intrinsèque de ce groupe de ménage et de la variété de leurs sources de revenus. A l'opposé, les *Salariés protégés* présentent en revanche le niveau d'inégalité le plus faible confirmant la supériorité de ce statut. Certains ménages voient leur situation s'améliorer. Il s'agit des *Agriculteurs de subsistance*, des *Indépendants non agricoles*, et, dans une moindre mesure, des *Salariés protégés* et des *Salariés non protégés*. Les *Agriculteurs Progressifs* et les ménages *Autres* voient en revanche leur situation se dégrader nettement.

Pour ne pas alourdir l'exposé, nous ne nous intéressons ici qu'aux ménages les plus défavorisés. Compte tenu de leur situation particulière en termes d'effectif et de profil de pauvreté, les *Agriculteurs de subsistance* méritent en effet une attention particulière. Comme précédemment pour le groupe des pauvres, la taille joue un rôle important dans la formation des inégalités par tête du groupe. Cette contribution augmente même entre 1994 et 1998. La contribution des activités secondaires est également importante marquant le fait que les *Agriculteurs de subsistance* déjà favorisés sont également ceux qui accèdent à ce type de revenus. Cette contribution est toutefois décroissante pendant la période. Elle s'atténue au profit des revenus du capital non agricole et des revenus de l'agriculture de rente ce qui peut être interprété comme une amélioration des conditions de vie de ces ménages.

Ce sont les revenus issus de l'agriculture de rente qui contribuent le plus fortement à la formation des inégalités des *Agriculteurs Progressifs*. Entre 1994 et 1998, on assiste à une forte progression de la contribution des revenus salariaux marquant peut-être le signe d'une transformation de leur statut social.

Enfin, les ménages *Autres* connaissent une évolution particulière. Les revenus de transfert étaient particulièrement importants en 1994 et expliquaient près de 35% de l'inégalité totale observée. En 1998, cette contribution s'est nettement réduite et ce sont les revenus du capital non agricoles qui ont pris le relais. Cette évolution peut s'expliquer par un recours de plus en plus important à des revenus du type informel qui viendraient compenser les restrictions budgétaires de l'Etat

5. Conclusions

Ce travail s'inscrit dans la lignée des réflexions concernant l'impact social des Politiques d'Ajustement Structurels. La décomposition par source des inégalités du revenu par tête des ménages burkinabé, confirme l'affaiblissement des revenus salariaux et la montée en puissance des revenus du capital non agricole. Elle révèle également, que les revenus de transfert ne joue pas comme mécanisme correcteur d'inégalités et que la répartition par taille des ménages contribue largement à la formation des inégalités du revenu par tête.

La désagrégation des ménages selon un critère de pauvreté montre que les ménages pauvres ont un niveau d'inégalité inférieur dont la principale source est l'accès ou non à des activités secondaires. De même, si les revenus de transfert peuvent jouer un rôle de filet de sécurité pour soulager les situations de pauvreté, cela se fait dans une perspective individuelle ou familiale et non pas sous la forme d'une redistribution collective nationale, renforçant par là même les inégalités. La désagrégation des ménages selon un critère de vulnérabilité révèle l'hétérogénéité des situations et confirme l'amélioration de la situation des agriculteurs de subsistance, en termes de pauvreté et d'inégalité.

Références bibliographiques

- Banque Mondiale 2001, *Rapport sur le Développement dans le Monde*, Washington.
- Chantreuil, F. 1998, "Axiomatics of level structure values", in *Power Indices and Coalition Formation*, eds Holler M.J.J and Owen G.
- Deaton, A. 1997, *The analysis of household surveys*, Baltimore, The John Hopkins University Press.
- Lachaud, J.P. 1999, "Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina-faso", *Revue Tiers Monde*, n°160, octobre- décembre.
- 2001, *La dynamique de pauvreté au Burkina Faso*, Ouagadougou, PNUD.
- 2002, *Pauvreté monétaire et privation des capacités en Afrique : contribution à l'analyse des interactions*, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie du développement, Série de recherche 4.
- Lerman, R.I., Yitzhaki S. 1985, "Income inequality by income source : a new approach and applications to the United States", *Review of Economics and Statistics*, LXVII.
- Mahieu, F.R. 1990, *Les fondements de la crise économique en Afrique*, l'Harmattan.
- Montaud, J.M. 2001a, "Dotation en capital et pauvreté des ménages au Burkina-Faso : une analyse en Equilibre Général Calculable", CED, DT n°50/2000, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- 2001b, "L'origine des inégalités de niveaux de vie dans les villes Africaines" in, *Le Développement Socialement Durable*, CED-IRD, à paraître
- Moser, C. 1996, « *Confronting crisis. A comparative study of household responses to poverty and vulnerability in four poor urban communities* », ESD, n°8.
- PNUD 1993, 1997, 2000, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris Economica.
- Raffinot, M. 1997, *Stratégie nationale de réduction de la pauvreté : étude de cas du Burkina Faso*, Université Paris IX-Dauphine.
- Sastre, M., Trannoy, A. 2000, "A marginalist approach to inequality decomposition by factor components : an application to OECD countries using the LIS database", *Mimeo*, THEMA.
- 2001, "Shapley inequality decomposition by factor components : some methodological issues", *Mimeo*, THEMA.
- Sen, A. 1992, *Inequality re-examined*, Oxford, Clarendon Press.
- Shapley, L.S. 1953, "A value for n-person games" in *Contributions to the Theory of Games*, Vol. 2, Annals of mathematics studies 28. Ed by H.W. Kuhn and A.W. Tucker., Princeton University Press.
- Shorrocks, A.F. 1982, "Inequality decomposition by factor components", *Econometrica*, 50

Annexes

Tableau 6 : Origine des revenus et décomposition des sources d'inégalités pour chaque groupe de statut

	1994				1998			
	Moyenne	Part	Contr. absolue	Contr. relative	Moyenne	Part	Contr. absolue	Contr. relative
AGRICULTEURS DE SUBSISTANCE								
Revenu par tête	330,57	100	0,69	100,00	614,90	100,00	0,64	100,00
Taille	8,3	-	0,18	26,42	8,1		0,19	29,11
Transferts	36,48	11,03	0,04	5,27	70,29	11,40	0,03	4,28
Loyers	1,61	0,50	0,00	0,42	2,82	0,50	0,00	0,22
Act. ivités secondaires	112,69	34,10	0,21	30,10	134,80	21,90	0,10	15,22
Salaires	27,15	3,90	0,04	5,82	64,09	10,40	0,06	8,56
Capital non agricole	73,20	22,15	0,08	12,11	144,32	23,50	0,11	16,95
Elevage	12,51	15,50	0,08	11,32	43,14	18,90	0,09	14,44
Agriculture de rente	51,34	3,80	0,02	2,35	116,14	7,00	0,04	6,04
Agriculture vivrière	29,86	9,00	0,04	6,18	39,29	6,40	0,03	5,18
AGRICULTEURS PROGRESSIFS								
Revenu par tête	506,55	100,00	0,58	100,00	880,40	100,10	0,63	100,00
Taille	9,2	-	0,20	33,67	10,3		0,18	29,07
Transferts	16,76	3,30	0,00	0,46	54,32	6,20	0,01	2,21
Loyers	1,64	0,32	0,00	0,32	3,65	0,40	0,00	0,09
Act. ivités secondaires	51,24	10,10	0,04	6,30	85,09	9,70	0,04	6,09
Salaires	0,84	0,10	0,00	0,05	142,92	16,20	0,08	13,37
Capital non agricole	77,11	15,22	0,04	6,57	81,69	9,30	0,02	3,66
Elevage	242,33	9,10	0,04	6,88	336,97	9,70	0,04	6,88
Agriculture de rente	46,08	47,80	0,22	37,37	85,47	38,30	0,20	32,03
Agriculture vivrière	71,01	14,00	0,05	8,40	90,29	10,30	0,04	6,60
INDÉPENDANTS NON AGRICOLES								
Revenu par tête	928,06	100,00	0,65	100,00	1816,73	100,03	0,62	100,00
Taille	6,0	-	0,19	29,59	5,2		0,23	36,87
Transferts	65,91	7,10	0,01	1,70	145,91	8,03	0,01	1,57
Loyers	10,92	1,20	0,22	34,08	23,79	1,30	0,19	30,22
Act. ivités secondaires	68,82	7,40	0,02	3,59	40,00	2,20	0,01	0,84
Salaires	75,77	7,20	0,02	2,69	1009,25	55,60	0,10	15,46
Capital non agricole	685,56	73,90	0,18	27,53	523,70	28,80	0,09	14,04
Capital agricole	29,65	3,20	0,01	0,82	74,08	4,10	0,01	1,00
SALARIÉS PROTÉGÉS								
Revenu par tête	2071,85	100,00	0,52	100,00	3159,01	100,04	0,51	100,00
Taille	6,1	-	0,21	40,55	5,5		0,22	43,51
Transferts	104,56	5,10	0,01	2,44	147,62	4,70	0,01	1,54
Loyers	11,46	0,50	0,00	0,39	30,45	1,00	0,00	0,54
Act. ivités secondaires	12,80	0,60	0,00	0,34	46,64	1,50	0,01	1,32
Salaires	1859,10	89,60	0,28	53,36	2256,93	71,40	0,18	34,98
Capital non agricole	79,67	3,90	0,01	2,69	617,19	19,54	0,08	15,93
Capital agricole	6,96	0,30	0,00	0,23	60,18	1,90	0,01	2,18
SALARIÉS NON PROTÉGÉS								
Revenu par tête	952,86	100,00	0,55	100,00	1600,7	100,06	0,54	100,00
Taille	5,1	-	0,18	33,03	4,2		0,24	44,33
Transferts	78,60	8,20	0,03	4,91	212,5	13,30	0,04	7,68
Loyers	7,83	0,80	0,00	0,38	36,8	2,30	0,01	1,73
Act. ivités secondaires	10,22	1,10	0,00	0,55	29,5	1,84	0,00	0,75
Salaires	807,90	84,80	0,33	59,45	917,5	57,32	0,17	32,37
Capital non agricole	43,04	4,50	0,01	1,50	358,0	22,40	0,06	11,79
Capital agricole	5,30	0,55	0,00	0,17	46,4	2,90	0,01	1,34
AUTRES								
Revenu par tête	572,59	100,00	0,69	100,00	741,55	100,00	0,73	100,00
Taille	7,4	-	0,22	31,35	6,7		0,26	35,76
Transferts	301,59	52,70	0,24	34,64	192,26	25,90	0,12	16,52
Loyers	36,77	6,40	0,03	4,88	16,91	2,30	0,01	1,53
Act. ivités secondaires	1,70	0,30	0,00	0,18	8,40	1,10	0,00	0,40
Salaires	102,11	17,20	0,09	13,20	45,16	6,10	0,03	4,29
Capital non agricole	87,05	15,20	0,07	10,42	338,70	45,70	0,22	30,24
Capital agricole	47,09	8,20	0,04	5,33	140,13	18,90	0,08	11,26

Sources : Calculs propres d'après les Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998